

sant croire que les Romains étaient sans ressource, et que les siens avaient eu la victoire. On promenait en triomphe les enseignes et les drapeaux; on étala aussi les prisonniers. L'un d'eux eut l'héroïsme d'élever la voix pour déclarer la vérité, malgré les menaces des Germains, qui le percèrent sur-le-champ de mille coups : ce qui donna plus de créance à son rapport. D'ailleurs, les dévastations et l'embrasement des villages, qu'on voyait tout en feu, annonçaient assez l'approche d'une armée victorieuse. Arrivé devant Vétéra, Vocula ordonne qu'on plante les drapeaux et qu'on s'entoure d'un fossé et d'un rempart : débarrassés de leurs bagages, ils combattraient plus librement. A cet ordre, un cri s'élève contre le général; ils demandent le combat en menaçant : c'était leur usage. Sans se donner même le temps de se ranger en bataille, tout en désordre et fatigués, ils commencent l'attaque. Civilis avait marché à eux, ne se fiant pas moins aux fautes de l'ennemi qu'à la valeur des siens. Chez les Romains, le sort de la bataille varia, et tous les séditieux furent lâches. D'autres, tout remplis de leur victoire récente, gardaient leur place, frappaient l'ennemi, s'encourageaient eux et leurs camarades : le combat rétabli, ils firent signe de la main aux assiégés de saisir l'occasion. Ceux-ci, qui voyaient tout du rempart, sortent à la fois par toutes les portes; et Civilis ayant été par hasard renversé de cheval, on crut, dans l'une et dans l'autre armée, qu'il était blessé ou mort : il est incroyable combien ce bruit inspira de frayeur à l'ennemi et d'ardeur aux Romains.

XXXV. Mais Vocula, au lieu de poursuivre l'ennemi, augmentait

Romanos res, et suis victoria provenisset : circumferebantur signa vexillaque; ostentati etiam captivi : ex quibus unus, egregium facinus ausus, clara voce gesta patefecit, confossus illico a Germanis : unde major indici fides. Simul vastatione incendiisque flagrantium villarum, venire victorem exercitum, intelligebatur. In conspectu castrorum constitui signa, fossamque et vallum circumdari, Vocula jubet; depositis impedimentis sarcinisque, expediti certarent. Hinc in ducem clamor pugnam poscentium : et minari assueverant. Ne tempore quidem ad ordinandum aciem capto, incompositi fessique proelium sumpserunt : nam Civilis aderat, non minus vitis hostium, quam virtute suorum, fretus. Varia apud Romanos fortuna, et seditiosissimus quisque ignavus : quidam recentis victoriae memores, retinere locum, ferire hostem, sequi et proximis hortari; et, redintegrata acie, manus ad obsessos tendere, ne tempore deessent. Illi, cuncta e muris cernentes, omnibus portis prorumpunt. Ac forte Civilis lapsu equi prostratus, credita per utrumque exercitum fama, vulneratum aut interfectum, immane quantum suis pavoris, et hostibus alacritatis, indidit.

XXXV. Sed Vocula, omissis fugientium tergis, vallum turresque castrorum

les fortifications de Vétéra, comme si ce camp eût été menacé d'un second siège. Tant de victoires, dont il laissa perdre le fruit, le firent soupçonner, non sans raison, de vouloir éterniser la guerre. Rien ne fatiguait autant nos armées que le manque de vivres. Les bagages des légions et toute cette troupe de vivandiers furent renvoyés à Novesium, d'où l'on devait ramener par terre des blés, car l'ennemi était maître du fleuve. Le premier convoi passa tranquillement : Civilis n'était pas encore remis de sa chute. Lorsqu'il sut qu'on en avait fait partir un second pour le même lieu, et que les cohortes chargées de le protéger marchaient, comme en pleine paix, les soldats clair-semés autour des enseignes, les armes dans les chariots, toute la troupe débandée, il les attaque en bon ordre; il avait fait occuper d'avance les ponts et les défilés. On se battit sur une longue file, et avec un succès balancé, jusqu'à ce que la nuit mit fin au combat. Les cohortes gagnèrent Gelduba, dont on avait laissé subsister le camp, avec un détachement de soldats pour le garder. Il n'était point douteux que le retour ne dût être infiniment dangereux pour nos troupes, embarrassées de convois et intimidées. Vocula renforce son armée de mille hommes d'élite, de la cinquième et de la quinzième légion, qui avaient soutenu le siège de Vétéra : soldats indomptables, et ulcérés contre leurs généraux. Il en partit plus qu'on en avait commandé; et ouvertement, tout le long de la route, ils protestaient avec fureur qu'ils n'endureraient plus désormais la trahison des lieutenants et la famine. D'un autre côté, ceux qui étaient restés dans Vétéra criaient qu'en emmenant une partie des légions

augebat, tanquam rursus obsidium immineret; corrupta toties victoria, non falso suspectus bellum malle. Nihil æque exercitus nostros, quam egestas copiarum, fatigabat. Impedimenta legionum cum imbelli turba Novesium missa, ut inde, terrestri itinere, frumentum adveherent; nam flumine hostes potiebantur. Primum agmen securum incessit, nondum satis firmo Civile; qui, ubi rursus missos Novesium frumentatores, datasque in presidium cohortes, velut multa pace ingredi accepit, rarum apud signa militem, arma in vehiculis, cunctos licentia vagos, compositus invadit; præmissis, qui pontes et viarum angusta insiderent; pugnatum longo agmine, et incerto Marte, donec proelium nox dirimeret. Cohortes Geldubam perrexere, manentibus, ut fuerant, castris, quæ relictorum illic militum presidio tenebantur. Non erat dubium, quantum in regressu discriminis adeundum foret, frumentatoribus onustis percussisque. Addit exercitui suo Vocula mille delectos e quinta et quintadecima legionibus, apud Vétéra obsessis, indomitum militem et ducibus infensum. Plures, quam jussum erat, profecti, palam in agmine fremebant, non se ultra famem, insidias legatorum, toleraturos. At, qui remanserant, desertos se, abducta parte

on les avait sacrifiés. De là une double sédition : les uns redemandent le retour de Vocula, les autres s'y opposent.

XXXVI. Cependant Civilis remit le siège devant Vétéra, Vocula se retira à Gelduba, et de là à Novésium. Civilis prend Gelduba. Peu de temps après il donna, non loin de Novésium, un combat de cavalerie, où il eut l'avantage. Mais les succès et les revers animaient également le soldat à la perte des généraux. A peine renforcés par ce détachement de la cinquième et de la quinzième légion, ils demandent le donativum (on savait que Vitellius avait envoyé de l'argent); et Hordéonius, sans se faire longtemps presser, le donna au nom de Vespasien. Ce fut le principal aliment de la sédition. Se livrant aux débauches, aux festins, aux réunions nocturnes, les soldats reprennent leur ancienne fureur contre Hordéonius. Personne, parmi les lieutenants et les tribuns, n'osant leur résister (car la nuit leur avait ôté toute pudeur), ils l'arrachent de son lit et le tuent. Ils réservaient le même sort à Vocula, si, déguisé en esclave, il n'eût profité de l'obscurité pour se sauver sans être reconnu. Sitôt que l'emportement eut fait place à la peur, ils firent partir des centurions avec des lettres, pour aller dans les Gaules solliciter des secours d'hommes et d'argent.

XXXVII. La précipitation, les terreurs paniques, l'irrésolution, sont le partage de toute multitude sans chef. A l'approche de Civilis, ils courent aux armes tout en désordre, les jettent l'instant d'après, et prennent la fuite. L'adversité enfanta la discorde : les troupes de l'armée du haut Rhin se détachèrent pour former un

*legionum, querebantur. Duplex hinc seditio; aliis revocantibus Voculam, aliis redire in castra abnuentibus.*

XXXVI. Interim Civilis Vetera circumsevit. Vocula Geldubam, atque inde Novesium concessit. Civilis capit Geldubam. Mox, haud procul Novesio, equestri praelio prospere certavit. Sed miles secundis adversisque perinde in exitium ducum accendebatur. Et adventu quintanorum quintadecimanorumque auctae legiones, donativum exposcunt, comperto, pecuniam a Vitellio missam. Nec diu cunctatus Hordeonius nomine Vespasiani dedit; idque præcipuum fuit seditionis alimentum. Effusi in luxum et epulas, et nocturnos cœtus, veterem in Hordeonium iram renovant; nec ullo legatorum tribunorumve obsistere auso, quippe omnem pudorem nox ademerat, protractum e cubili interficiunt. Eadem in Voculam parabantur, nisi servili habitu, per tenebras, ignoratus evasisset. Ubi, sedato impetu, metus rediit; centuriones cum epistolis ad civitates Galliarum misere, auxilia ac stipendia oraturos.

XXXVII. Ipsi, ut est vulgus sine rectore præceps, pavidum, socors, adventante Civile, raptis temere armis ac statim omissis, in fugam vertuntur. Res adversæ discordiam peperere, iis, qui e superiore exercitu erant, causam suam

parti séparé. Et, toutefois, elles rétablirent dans leur camp et dans les cantons belges les plus voisins les images de Vitellius, quoique Vitellius fût déjà mort. Puis, changeant encore et se repentant, elles vont, ainsi que la première, prendre Vocula pour général; elles renouvellent entre ses mains le serment à Vespasien, et, de là, marchent au secours de Mayence assiégée par une armée de Cattes, d'Usipiens et de Mattiaques; mais cette armée s'était déjà retirée, rassasiée de butin, et avec quelque perte. Nos soldats, l'ayant trouvée dispersée sur la route, l'avaient surprise et battue. De leur côté, les Trévires avaient élevé, le long de leurs frontières, une palissade bordée d'un retranchement; et ils faisaient aux Germains une guerre où beaucoup de sang coula de part et d'autre, jusqu'au jour où tous ces titres à la reconnaissance du peuple romain furent souillés par la rébellion.

XXXVIII. Cependant Vespasien et Titus, quoique absents tous deux, prennent possession du consulat : c'était le second de Vespasien. Rome était dans la désolation, et partagée entre mille craintes différentes; elle joignait à ses maux réels des terreurs imaginaires sur l'Afrique, qu'elle croyait soulevée à l'instigation de Pison, commandant de la province. Ce n'est pas que le caractère de Pison ne dût rassurer pleinement; mais, comme la rigueur de la saison empêchait les vaisseaux de partir, le peuple, qui chaque jour achète la consommation de la journée, et pour qui le seul intérêt politique est celui de sa subsistance, croyait, à force de le craindre, que les ports étaient fermés, les convois retenus. Les Vitelliens, qui n'avaient point encore renoncé à l'esprit

*dissociantibus. Vitellii tamen imagines, in castris, et per proximas Belgarum civitates, repositæ, quum jam Vitellius occidisset. Dein mutati in penitentiam primani quartanique et duodevicesimani, Voculam sequuntur; apud quem resumpto Vespasiani sacramento, ad liberandum Magontiaci obsidium ducebantur. Discesserant obsessores, mixtus ex Cattis, Usipiis, Mattiacis exercitus, satietate prædæ, nec incruenti. In via dispersos et nescios miles noster invaserat. Quin et loricam vallumque per fines suos Treveri struxere, magnisque invicem cladibus cum Germanis certabant, donec egregia erga populum romanum merita mox rebelles fœderent.*

XXXVIII. Interea Vespasianus iteram ac Titus consulatum absentes inierunt; mœsta et multiplici metu suspensa civitate, quæ, super instantia mala, falsos pavores induerat; descivisse Africam, res novas moliente L. Pisone. Is præerat provincia; nequaquam turbidus ingenio; sed, quia naves sævitia hiemis prohibebantur, vulgus, alimenta in dies mercari solitum, cui una ex republica annonæ cura, clausum litus, retineri commeatus, dum timet, credebat; augmentibus famam Vitellianis, qui studium partium nondum posuerant; ne victo-

de parti, fortifiaient ces rumeurs, qui ne déplaisaient pas même aux vainqueurs, dont la cupidité, loin d'être assouvie par une victoire sur des citoyens, n'aurait pu l'être même dans une guerre étrangère.

XXXIX. Aux calendes de janvier, dans l'assemblée du sénat qu'avait convoquée Julius Frontinus, préteur de la ville, on décerna, pour les lieutenants, les armées et les rois du parti de Vespasien, des éloges et des remerciements; on ôta la préture à Tertius Julianus, qui avait eu l'air d'abandonner sa légion quand elle passa dans le parti de Vespasien; et Plotius Griphus fut mis à sa place. On conféra la dignité équestre à Hormus. Puis, sur l'abdication de Frontinus, Domitien fut investi de la préture. Il mettait son nom aux lettres et aux édits; Mucien avait tout le pouvoir. Ce n'est pas qu'en bien des occasions Domitien n'agit en maître, poussé, soit par ses amis, soit par son propre caprice. Mais les rivaux que Mucien craignait le plus étaient Antonius et Varus. Dans tout le premier lustre d'une gloire récente, ils avaient le cœur des soldats et même la faveur du peuple, parce que, hors du champ de bataille, ils n'avaient point tiré le glaive. On disait encore qu'Antonius avait excité Scribonianus Crassus, sur qui tant d'aïeux illustres et l'image de son frère jetaient un si vif éclat, à saisir l'empire; et il paraît qu'il n'eût pas manqué de partisans, s'il n'eût refusé. Mais des avantages sûrs ne l'eussent pas séduit facilement : comment eût-il cédé à des espérances si incertaines? Mucien, voyant qu'il ne pouvait perdre Antonius ouvertement, le comble d'éloges dans le sénat, l'accable de promesses en secret,

*ribus quidem ingrato rumore, quorum cupiditates, externis quoque bellis inexplébiles, nulla unquam civilis victoria satiavit.*

XXXIX. Kalendis januariis in senatu, quem Julius Frontinus, prætor urbanus, vocaverat, legatis exercitibusque ac regibus, laudes gratesque decreta; et Tertio Juliano prætura, tanquam transgredientem in partes Vespasiani legionem deseruisset, ablata, ut in Plotium Griphum transferretur. Homo dignitas equestris data. Et mox, ejurante Frontino, Cæsar Domitianus præturam cepit. Ejus nomen epistolis edictisque præponebatur, vis penes Mucianum erat; nisi quod pleraque Domitianus, instigantibus amicis, aut propria libidine audebat. Sed præcipuus Muciano metus e Primo Antonio Varoque Arrio; quos recentes, clarosque rerum fama ac militum studiis, etiam populus fovebat, quia in neminem ultra aciem sævierant. Et ferebatur Antonius Scribonianum Crassum, egregiis majoribus et fraterna imagine fulgentem, ad capessendam rempublicam hortatus; haud defutura consociorum manu, ni Scribonianus abnuisset, ne paratis quidem corrumpi facilis, adeo metuens incerta. Igitur Mucianus, quia propalam opprimi Antonius nequibat, multis in senatu lau-

fait briller à ses yeux le gouvernement de l'Espagne citérieure, qu'il lui représente vacant par le départ de Cluvius; en même temps il prodigue aux amis d'Antonius les tribuns et les préfectures. Puis, lorsqu'il a rempli cet esprit vain d'espérances et de prétentions, il mine ses forces, en renvoyant dans ses quartiers d'hiver la septième légion, dont l'amour pour Antonius allait jusqu'à l'enthousiasme. La troisième, dont chaque soldat était dévoué à Varus, repartit pour la Syrie, tandis qu'une partie de l'armée se rendait en Germanie. Ainsi débarrassée des plus turbulents, la ville reprend sa physionomie, les lois leur cours, les magistrats leurs fonctions.

XL. Le jour de son entrée au sénat, Domitien parla sur l'absence de son père et de son frère, ainsi que sur sa jeunesse, en peu de mots et avec décence. Il avait de la grâce dans le maintien; et, comme on ne le connaissait point encore, on prenait la rougeur assez habituelle de son visage pour de la modestie. Domitien proposait de rétablir Galba dans tous ses honneurs. Curtius Montanus opina pour que la mémoire de Pison fût également honorée : ce qui, ordonné pour tous deux par le sénat, n'eut pas d'exécution pour Pison. On nomma ensuite, au sort, une commission pour faire la restitution des biens enlevés pendant la guerre, pour vérifier les tables des lois que le temps avait effacées, et les rétablir, pour décharger les fastes de cette multitude de fêtes dont l'adulation des temps les avait souillés; enfin pour restreindre les dépenses publiques. Comme il fut reconnu que Tertius Julianus s'était réfugié auprès de Vespasien, on lui rendit la préture, sans l'ôter à Plotius Griphus. On reprit ensuite l'affaire

*dibus cumulatum, secretis promissis onerat, Citeriorem Hispaniam ostentans, discessu Cluvii Rufi vacuum; simul amicis ejus tribunatus præfecturasque largitur. Dein, postquam inanem animum spe et cupidine impleverat, vires abolet; dimissa in hiberna legione septima, cujus flagrantissimus in Antonium amor: et tertia legio, familiaris Arrio Varo miles, in Syriam remissa: pars exercitus in Germanias ducebatur. Sic, egesto quidquid turbidum, redit Urbi sua forma, legesque, et munia magistratuum.*

XL. Quo die senatum ingressus est Domitianus, de absentia patris fratrisque, ac juvenia sua pauca et modica disseruit, decorus habitus; et, ignotis adhuc moribus, crebra oris confusio pro modestia accipiebatur. Referente Cæsare, de restituendis Galbæ honoribus, censuit Curtius Montanus, ut Pisonis quoque memoria celebraretur. Patres utrumque iussere; de Pisonis irritum fuit. Tum sorte ducti, per quos redderentur bello rapta, quique æra legum, vetustate delapsa noscerent figerentque, et fastos, adulatione temporum fœdatos, exonerarent, modumque publicis impensis facerent. Redditur Tertio Juliano prætura postquam cognitus est ad Vespasianum confugisse; Gripho honor mansit.

de Musonius Rufus et de Publius Céler. Céler fut condamné, et l'on satisfit ainsi aux mânes de Soranus. Ce jour, marqué par une sévérité publique, fit honneur aussi au particulier qui l'avait sollicitée. On approuva Musonius d'avoir poursuivi avec constance une vengeance si légitime. On n'approuva pas également Démétrius, philosophe cynique. On trouva qu'il y avait plus de faste que d'honnêteté à vouloir défendre un homme dont le crime était si avéré. Pour Céler, il manqua absolument de courage dans le péril : à peine pouvait-il parler. Le signal de la vengeance ainsi donné contre les délateurs, Junius Mauricus demanda à Domitien que les registres du prince fussent communiqués au sénat, afin qu'on prit connaissance de toutes les accusations qu'on avait voulu intenter. Domitien répondit que, sur un objet de cette importance, il fallait consulter le prince.

XLI. Le sénat, sur la proposition de ses principaux membres, rédigea un serment, par lequel tous les magistrats à l'envi, puis chaque sénateur à mesure que son tour venait d'opiner, prenaient les dieux à témoin qu'ils n'avaient rien fait pour compromettre le salut de personne, et qu'ils ne s'étaient procuré ni richesses ni dignités par l'infortune des citoyens. Tous ceux qui se sentaient coupables tremblaient, et recouraient à différents détours pour changer les mots du serment. Les pères, tout en approuvant le scrupule, en concluaient le parjure. Cette sorte de censure s'appesantit principalement sur Sariolénus Vocula, sur Nonius Actianus et sur Cestius Sévérus, qu'une foule de délations avaient décriés sous Néron. Sariolénus était, de plus, chargé d'une infamie

Repeti inde cognitionem inter Musonium Rufum et P. Celerem placuit, damnatusque Publius et Sorani manibus satisfactum. Insignis publica severitate dies, ne privatim quidem laude caruit : justum judicium explesse Musonius videbatur ; diversa fama Demetrio, cynicam sectam professo ; quod manifestum reum ambitiosius, quam honestius, defendisset. Ipsi Publio neque animus in periculis, neque oratio suppeditavit. Signo ultionis in accusatores dato, petit a Cesare Junius Mauricus, ut commentariorum principalium potestatem senatui faceret, per quos nosceret quem quisque accusandum poposcisset. Consulendum tali super re principem, respondit.

XLI. Senatus, inchoantibus primoribus, jusjurandum concepit, quo certatim omnes magistratus, ceteri ut sententiam rogabantur, deos testes advocabant, nihil ope sua factum, quo cujusquam salus læderetur, neque se premium, aut honorem, ex calamitate civium cepisse ; trepidis, et verba jurisjurandi per varias artes mutantibus, quis flagitii conscientia inerat. Probabant religionem patres, perjurium arguebant : eaque velut censura in Sariolenum Voculam, et Nonium Actianum, et Cestium Severum acerrime incubuit, crebris apud Neronem delationibus famosus. Sariolenum et recens crimen urgebat, quod apud

toute récente pour avoir fait le même métier sous Vitellius. Les sénateurs allèrent jusqu'à lever la main sur lui, et il fut obligé de sortir de la salle. Ils attaquèrent ensuite Pactius Africanus, et ils voulaient le chasser aussi, comme ayant désigné pour victimes, à Néron, les deux frères Scribonius, aussi connus par leur union que par leurs richesses. Africanus n'osait avouer, et il ne pouvait nier : enfin, se rejetant sur Vibius Crispinus, qui le fatiguait d'interrogations, il l'impliqua dans ce qu'il ne pouvait justifier, et, en se donnant un complice, il détourna la haine.

XLII. Ce jour-là, Vipstanus Messala, qui n'avait point encore l'âge sénatorial, se fit une grande réputation et par sa tendresse fraternelle et par son éloquence. Il avait osé intercéder pour son frère Aquilius Régulus, que la ruine de Crassus et d'Orphitus dévouait à l'exécration publique. C'était de lui-même, c'était par ambition, et non pour garantir ses jours, que Régulus, très-jeune encore, avait demandé au sénat le rôle d'accusateur. La femme de Crassus, Sulpicia Prætextata, et ses quatre enfants, n'attendaient que l'instruction du procès pour demander vengeance. Aussi Messala ne chercha point à discuter l'affaire et à justifier l'accusé ; mais, en se jetant lui-même au-devant du danger qui menaçait son frère, il avait fléchi quelques sénateurs. Tout à coup se lève, avec une harangue foudroyante, Curtius Montanus. Il allait jusqu'à charger Régulus d'avoir, après le meurtre de Galba, donné de l'argent à l'assassin de Pison, et déchiré la tête de Pison avec ses dents : « Voilà, du moins, dit-il, ce que Néron n'a point exigé ; et tu n'as été forcé de racheter ni ta dignité ni tes jours par

Vitellium molitus eadem foret : nec destitit senatus manus intentare Vocula, donec curia excederet. Ad Pactium Africanum transgressi, eum quoque perturbant ; tanquam Neroni Scribonios fratres, concordia opibusque insignes, ad exitium monstravisset. Africanus neque fateri audebat, neque abnuere poterat ; in Vibium Crispum, cujus interrogationibus fatigabatur, ultro conversus, miscendo quæ defendere nequibat, societate culpæ invidiam declinavit.

XLII. Magnam eo die pietatis eloquentiæque famam Vipstanus Messalla adeptus est, nondum senatoria ætate, ausus pro fratre, Aquilio Regulo, deprecari. Regulum subversa Crassorum et Orphiti domus in summum odium extulerat. Sponte ex senatusconsulto accusationem subiisse juvenis admodum, nec depellendi periculi, sed in spem potentiæ videbatur : et Sulpicia Prætextata, Crassi uxor, quatuorque liberi, si cognosceret senatus, ultores aderant. Igitur Messalla non causam, neque reum tueri, sed periculis fratris semet opponens, flexerat quosdam. Occurrit truci oratione Curtius Montanus, eo usque progressus, ut, post cædem Galbæ, datam interfectori Pisonis pecuniam a Regulo, appetitumque morsu Pisonis caput, objectaret. « Hoc certe, inquit, Nero non coegit, nec dignitatem, aut salutem, illa sævitiâ redemisti.

cette barbarie. Admettons, j'y consens, la misérable excuse d'avoir mieux aimé perdre autrui que soi-même : mais toi, Régulus, tu étais resté fils d'un exilé; des créanciers s'étaient partagé tous tes biens, ta jeunesse t'interdisait les honneurs; Néron n'avait de toi rien à convoiter, rien à craindre. C'est donc par ta soif de sang, c'est par ta basse cupidité, qu'avant de t'essayer une seule fois à défendre l'opprimé, tu fis le premier apprentissage d'un talent tout nouveau, par un assassinat public. On t'a vu, dans ce pillage de l'État, dépouiller un consul et engloutir sept millions de sesterces, et, tout rayonnant de l'éclat d'un sacerdoce, envelopper dans une même ruine des enfants innocents, des vieillards chargés d'honneurs, des femmes illustres. Tu traitais Néron de pusillanime, parce qu'il se fatiguait, avec des délateurs, à frapper les familles l'une après l'autre, tandis que, d'un mot, ils pouvaient anéantir le corps entier du sénat. Oui, pères conscrits, conservez, ménagez soigneusement un homme de ressources si promptes et si heureuses, afin que chaque âge soit pourvu d'un digne modèle, et que si Marcellus, si Vibius sont l'exemple de nos vieillards, nos jeunes gens, à leur tour, se forment sur Régulus. Le méchant qui échoue trouve encore des imitateurs : que sera-ce s'il est heureux et puissant? Et celui qu'au sortir de la questure nous craignons d'offenser, préteur et consulaire, oserons-nous seulement l'envisager? Pensez-vous que Néron soit le dernier des tyrans? On l'avait cru de Tibère, on l'avait cru de Caius; et, toutefois, il s'en est élevé un plus terrible cent fois, et plus barbare. Nous ne craignons rien de Vespasien : son âge, sa modé-

Sane toleremus istorum defensiones, qui perdere alios, quam periclitari ipsi, maluerunt. Te securum reliquerat exsul pater, et divisa inter creditores bona, nondum honorum capax ætas; nihil quod ex te concupisceret Nero, nihil quod timeret; libidine sanguinis et hiatu præmiorum ignotum adhuc ingenium, et nullis defensionibus expertum, cæde nobili imbuisti; quum ex funere reipublicæ, raptis consularibus spoliis, septuagies sestertio saginatus, et sacerdotio fulgens, innoxios pueros, illustres senes, conspicuas feminas eadem ruina prosterneret; quum segnitiam Neronis incusares, quod per singulas domos, sequæ, et delatores fatigaret; posse universum senatum una voce subverti. Retinete, patres conscripti, et reseruate hominem tam expediti consilii, ut omnis ætas instructa sit, et quomodo senes nostri Marcellum, Crispum, juvenes Regulum imitentur. Invenit etiam æmulos infelix nequitia; quid si floreat vigeatque? Et quem adhuc quæstorium offendere non audemus, prætorium, et consularem visuri sumus? An Neronem extremum dominorum putatis? Idem crediderant, qui Tiberio, qui Caio, superstites fuerunt; quum interim instabilior et sævior exortus est. Non timemus Vespasianum; ea

ration, nous rassurent; mais l'influence des exemples dure plus longtemps que les hommes. Nous avons fléchi, pères conscrits; nous ne sommes déjà plus ce sénat qui, après la mort de Néron, sollicitait le renouvellement des peines instituées par nos ancêtres contre les délateurs et leurs infâmes ministres. Le meilleur des jours de la tyrannie, c'est le lendemain d'un mauvais règne. »

XLIII. Ce discours de Montanus fut reçu avec une telle approbation par le sénat, qu'Helvidius en conçut l'espérance de pouvoir aussi accabler Marcellus. Commencant donc par l'éloge de Cluvius Rufus, qui, non moins riche et non moins célèbre par son éloquence, n'avait jamais inquiété personne sous Néron, il accablait à la fois Marcellus de ses crimes et des vertus d'autrui : les sénateurs laissaient percer leur ressentiment. Sitôt que Marcellus s'en aperçut, il se leva comme pour sortir du sénat : « Je pars, dit-il, et te laisse, Helvidius, un sénat dont tu disposes; régnes-y à la face d'un César. » Vibius le suivait, tous deux pleins d'une haine qu'ils exprimaient différemment, Marcellus, par des yeux menaçants, Vibius, par un sourire amer; enfin leurs amis, qui coururent au-devant d'eux, les ramenèrent à leur place. Les contestations s'échauffant dans ce combat de tous les gens de bien contre un petit nombre de citoyens puissants, et les haines, de part et d'autre, se choquant avec opiniâtreté, la séance se passa tout entière en dissensions.

XLIV. Dans la séance suivante, comme Domitien proposait d'oublier les ressentiments, les animosités et tout le malheur des temps, Mucien opina longuement en faveur des délateurs; en

principis ætas, ea moderatio. Sed diutius durant exempla quam mores. Elanguimus, patres conscripti, nec jam ille senatus sumus, qui, occiso Nerone, delatores et ministros more majorum puniendos flagitabat. Optimus est, post malum principem, dies primus. »

XLIII. Tanto cum assensu senatus auditus est Montanus, ut spem caperet Helvidius, posse etiam Marcellum prosterni. Igitur a laude Cluvii Rufi orsus, qui, perinde dives et eloquentia clarus, nulli unquam sub Nerone periculum facessisset, crimine simul exemploque Eprum urgebat; ardentibus patrum animis : quod ubi sensit Marcellus, velut excedens curia : « Imus, inquit, Prisce, et relinquitur tibi senatum tuum; regna, præsentem Cæsare. » Sequabatur Vibius Crispus; ambo infensi, vultu diverso : Marcellus minacibus oculis, Crispus renidens; donec accursu amicorum retraherentur. Quum glisceret certamen, hinc multi bonique, inde pauci et validi, pertinacibus odiis tenderent, consumptus per discordiam dies.

XLIV. Proximo senatu, inchoante Cæsare, de abolendo dolore iraque, et priorum temporum necessitatibus, censuit Mucianus prolixè pro accusatoribus;

même temps il donna à ceux qui, après avoir intenté, puis interrompu une action, la reprenaient ensuite, quelques avis insinués avec douceur et en forme de prières. Les pères, qui avaient fait quelques pas vers la liberté, voyant l'obstacle, s'arrêtèrent. Mucien, pour n'avoir pas l'air de mépriser l'opinion du sénat et d'autoriser tous les crimes commis sous Néron, renvoya dans les lieux de leur exil les sénateurs Octavius Sagitta et Antistius Sossianus, qui en étaient sortis. Sagitta, furieux contre une Pontia Postumia, sa maîtresse, qui refusait d'être sa femme, l'avait tuée dans un emportement d'amour ; Sossianus était un méchant homme, qui avait été fatal à bien des citoyens. Tous deux avaient été condamnés et chassés de Rome par un sénatus-consulte très-rigoureux. Leur exil fut maintenu, quoiqu'on rappelât tous les autres. Mucien n'en fut pas moins un objet de haine. En effet, Sossianus et Sagitta, de retour, n'eussent pas même été aperçus ; au lieu que les délateurs, qui avaient du talent, des richesses et un grand crédit, toujours employé à nuire, inspièrent de trop justes alarmes.

XLV. Une affaire dont l'instruction fut suivie au sénat avec toutes les formalités anciennes calma un peu les esprits. Un sénateur, Manlius Patruitus, se plaignait d'avoir été battu à Sienne, dans un attroupement de la populace, et par ordre des magistrats. On ne s'était pas même borné à cet outrage. On avait joué, lui présent, la farce de ses funérailles, accompagnée de gémisséments et de lamentations, avec mille injures et mille invectives contre le corps entier du sénat. On fit comparaître les accusés. Le procès instruit, les coupables convaincus, on en fit justice, et l'on

simul eos, qui cœptam, dein omissam, actionem repeterent, monuit sermonem molli, et tanquam rogaret. Patres cœptatam libertatem, postquam obviam itum, omisere. Mucianus, ne sperni senatus judicium, et cunctis sub Nerone admissis data impunitas videretur, Octavium Sagittam et Antistium Sossianum, senatorii ordinis, egressos exsilium, in eadem insulas redegit. Octavius Pontiam Postumiam, stupro cognitam, et nuptias suas abnuentem, impotens amoris interfecerat; Sossianus pravitate morum multis exitiosus. Ambo gravi senatus-consulto damnati pulsique, quamvis concesso aliis reditu, in eadem pœna retenti sunt. Nec ideo lenita erga Mucianum invidia; quippe Sossianus ac Sagitta viles, etiam si reverterentur; accusatorum ingenia, et opes, et exercitia malis artibus potentia timebantur.

XLV. Reconciliavit paullisper studia patrum habita in senatu cognitio secundum veterem morem. Manlius Patruitus, senator, pulsatum se in colonia Senensi, cœtu multitudinis, et jussu magistratum, querebatur; nec finem injuriæ hic stetit; planctum, et lamenta, et supremorum imaginem, præsentem sibi circumdata, cum contumeliis et probris, quæ in senatum universum jacerentur. Vocati, qui arguebantur; et, cognita causa, in convictos vindica-

ajouta un sénatus-consulte qui prescrivait à la populace de Sienne plus de retenue. Dans ces mêmes séances, Antonius Flamma, recherché par les Cyrénéens, fut condamné à l'amende pour ses concussions, et à l'exil pour ses cruautés.

XLVI. Dans l'intervalle, une sédition fut sur le point d'éclater parmi les soldats. Les anciens prétoriens, cassés par Vitellius, et qui s'étaient réunis pour servir Vespasien, sollicitaient leur rétablissement. D'un autre côté, des légionnaires à qui l'on avait fait espérer de les admettre dans ce corps réclamaient l'accomplissement de ces promesses. Il n'y avait pas jusqu'aux prétoriens de Vitellius qu'on ne pouvait déposséder sans une grande effusion de sang. Mucien se rendit au camp, afin de mieux examiner les services de chacun. Il fit placer les vainqueurs, ornés de leurs armes et de leurs décorations, à quelque distance l'un de l'autre. On amène ensuite tous les Vitelliens, ceux qui s'étaient rendus à discrétion près de Boville, comme je l'ai dit, et ceux qu'on avait pu trouver dans Rome et aux environs. A peine avaient-ils un simple vêtement. Mucien ordonne qu'on les sépare, qu'on fasse des corps détachés des soldats de Germanie, de ceux de Bretagne et des autres armées. D'abord, au premier aspect, ils avaient été comme frappés de stupeur, en apercevant, d'un côté, une armée pour ainsi dire en bataille, dans un appareil menaçant, et, de l'autre, se voyant enfermés, hideux de nudité et de misère. Mais, lorsqu'on se mit à les éloigner les uns des autres, la peur les gagna tous, surtout le soldat de Germanie, qui croyait voir, dans cette séparation, le prélude d'un massacre. Ils se pressent contre le

tum : additumque senatusconsultum quo Senensium plebes modestiæ admodum. Iisdem diebus Antonius Flamma Cyrenensibus damnatur lege repetundarum, et exilio ob sævitiam.

XLVI. Inter quæ militaris seditio prope exarsit. Prætorianam militiam repetebant a Vitellio dimissi, pro Vespasiano congregati; et illectus in eandem spem, e legionibus miles promissa stipendia flagitabat; ne Vitelliani quidem sine multa cæde pelli poterant. Ingressus castra Mucianus, quo rectus stipendia singulorum spectaret, suis cum insignibus armisque victores constituit, modicis inter se spatiis discretos. Tum Vitelliani, quos apud Bovillas in dedicationem acceptos memoravimus, ceterique, per Urbem et Urbi vicina, conquisiti, producuntur prope intacto corpore. Eos Mucianus diduci, et germanicum britannicumque militem, ac si qui aliorum exercituum, separatim assistere, jubet. Illos primus statim aspectus obstupescerat; quum ex diverso velut aciem, telis et armis trucem, semet clausos nudosque, et illuvie deformes, aspicerent. Ut vero huc illuc distrahi cœpere, metus per omnes, et præcipua germanici militis formido, tanquam ea separatione ad cædem desti-

sein de leurs camarades, ils s'entrelacent à leur cou; ils leur demandent, dans un dernier embrassement, de ne point les laisser seuls, de ne point souffrir que, leur cause étant la même, leur sort soit si différent. Tantôt c'est Mucien, tantôt le prince absent, et, pour dernière ressource, le ciel et les dieux, qu'ils attestent. Enfin, Mucien, les déclarant tous liés par le même serment, tous soldats du même prince, dissipa leur vaine frayeur. Les vainqueurs même mêlaient aux larmes de ces malheureux l'appui de leurs cris. Ainsi finit cette journée. Quelques jours après, quand Domitien vint les haranguer, il les trouva rassurés. Ils rejettent les terres qu'on leur offre; ils demandent le service et la solde prétorienne. C'étaient des prières, mais qui ne souffraient point de résistance: on les admit donc au prétoire. Depuis, on congédia, avec distinction, ceux qui avaient passé l'âge et rempli le temps du service. D'autres furent renvoyés pour des fautes, mais sans éclat et séparément: moyen le plus sûr pour rompre l'accord de la multitude.

XLVII. Soit que l'argent manquât, ou qu'on voulût le faire croire, le sénat vota un emprunt de soixante millions de sesterces; Pompéius Silvanus fut chargé de ce soin. Mais l'emprunt n'eut pas lieu, soit que les besoins eussent cessé, soit qu'on eût honte de la supercherie. On abrogea ensuite, par une loi que porta Domitien, les consulats que Vitellius avait donnés, et l'on fit à Sabinus des funérailles de censeur: exemple frappant de l'instabilité de la fortune, qui se plaît à réunir ainsi les extrêmes.

XLVIII. Vers le même temps, on se défit du proconsul L. Pison.

narentur; prensare commanipularium pectora, cervicibus innecti, suprema oscula petere, ne desererentur soli, neu, in pari causa, disparem fortunam paterentur; modo Mucianum, modo absentem principem, postremum cœlum ac deos obtestari; donec Mucianus, cunctos ejusdem sacramenti, ejusdem imperatoris milites appellans, falso timori obviam iret. Namque et victor exercitus clamore lacrymas eorum juvabat: isque finis illa die. Paucis post diebus, alloquentem Domitianum firmati jam exceperere: spernunt oblatos agros; militiam et stipendia orant: preces erant, sed quibus contradicere non posset: igitur in prætorium accepti. Dein, quibus ætas et justa stipendia, dimissi cum honore, alii ob culpam; sed carptim ac singuli; quo tutissimo remedio consensus multitudinis extenuatur.

XLVII. Ceterum, verane pauperie, an uti videretur, actum in senatu, ut sexcenties sestertium a privatis mutuum acciperetur: præpositusque ei cura: Poppæus Silvanus; nec multo post necessitas abiit, sive ommissa simulatio. Abrogati inde, legem ferente Domitiano, consulatus, quos Vitellius dederat: funusque censorium Flavio Sabino ductum; magna documenta instabilis fortunæ, summaque et ima miscentis.

XLVIII. Sub idem tempus, L. Pisonem proconsul interficitur. Fa de cade quam

Je dirai sur cet assassinat ce que je sais de plus vrai; mais il ne sera pas inutile d'exposer, en peu de mots, ce qui donnait lieu à de pareils crimes dans cette partie de l'empire. Sous Auguste et sous Tibère, la légion et le corps d'auxiliaires qu'on tenait en Afrique, pour garder les frontières, obéissaient au proconsul. Caius, esprit désordonné, qui d'ailleurs redoutait Silanus, alors gouverneur de l'Afrique, ôta la légion au proconsul, et la remit à un lieutenant qu'on envoya exprès. On partagea également les nominations entre eux, et, en confondant leurs droits, on jeta entre eux une désunion qu'une rivalité malheureuse ne fit qu'augmenter. Le pouvoir des lieutenants alla en croissant, parce qu'ils gardent longtemps leur place, et que les inférieurs ont toujours plus d'ardeur pour s'élever: les proconsuls, surtout s'ils avaient un grand nom, songeaient plus à leur sûreté qu'à leur puissance.

XLIX. Valérius Festus commandait alors la légion en Afrique; il avait eu une jeunesse prodigue; il était d'une ambition démesurée, et sa parenté avec Vitellius l'alarmait. Si, dans leurs fréquents pourparlers, Festus sollicita Pison de se révolter, ou si ce fut lui qui résista aux sollicitations, c'est ce qu'on ignore, parce que personne n'assista à leur entrevue, et que, Pison mort, on rechercha la faveur du meurtrier. Ce qui n'est point douteux, c'est que la province et le soldat n'aimaient nullement Vespasien. D'ailleurs, des Vitelliens qui s'étaient enfuis de Rome faisaient envisager à Pison les Gaules chancelantes, la Germanie déclarée, mille périls qui menaçaient sa vie, et la guerre, pour lui, plus sûre

verissime expediam, si pauca supra repetiero, ab initio causisque talium facinorum non absurda. Legio in Africa, auxiliaque tutandis imperii finibus, sub divo Augusto Tiberioque principibus, proconsuli parebant. Mox C. Cæsar, turbidus animi, ac M. Silanum, obtinentem Africam, metuens, ablatam proconsuli legionem, misso in eam rem legato tradidit; æquatus inter duos beneficiorum numerus, et, mixtis utriusque mandatis, discordia quæsitæ, auctaque pravo certamine. Legatorum vis adolevit diuturnitate officii, vel quia minoribus major æmulandi cura; proconsulum splendidissimus quisque securitati magis, quam potentiæ consulebant.

XLIX. Sed tum legionem in Africa regebat Valerius Festus, sumptuosæ adolescentiæ, neque modica cupiens, et affinitate Vitellii anxius. Is crebris sermonibus tentaveritne Pisonem ad res novas, an tentanti restiterit, incertum; quoniam secreto eorum nemo adfuit, et, occiso Pione, plerique ad gratiam interfectoris inclinavere. Nec ambigitur, provinciam et militem alienato erga Vespasianum animo fuisse; et quidam e Vitellianis, Urbe profugi, ostentabant Pisoni nutantes Gallias, paratam Germaniam, pericula ipsius, et in pace

qu'une paix suspecte. Cependant Claudius Sagitta, préfet de la division de cavalerie nommée Pétrina, débarque en Afrique. A l'aide d'un bon vent il avait devancé Papirius, centurion, dépêché par Mucien; il assure Pison « que le centurion avait ordre de le tuer; déjà Galérianus, son gendre et son cousin, a succombé; il n'a de salut que dans l'audace. Mais il y a deux routes à suivre : prendre les armes sur-le-champ, ou s'embarquer pour les Gaules, et aller s'offrir pour chef aux armées vitelliennes. » Ces raisons ne firent aucune impression sur Pison. Le centurion de Mucien arrive. A peine dans le port de Carthage, il proclame à haute voix Pison empereur, fait les vœux d'usage, comme pour un prince. Tous ceux qu'il rencontre stupéfaits et interdits, il les exhorte à joindre leur voix à la sienne. La multitude crédule se précipite au forum, demande à voir Pison. Dans le tumulte de leur joie et de leurs clameurs, ils confondaient tout, par l'insouciance de la vérité et par l'esprit de flatterie. Pison, d'après les instructions de Sagitta, ou par la modération de son caractère, ne parut point en public, et ne se livra point aux emportements de ce peuple. Il fit interroger le centurion; et, découvrant que ce misérable avait cherché à le rendre coupable pour l'assassiner, il le fit punir, moins dans l'espoir d'échapper au péril que par indignation contre un scélérat, contre un des assassins de Clodius Macer, qui revenait tremper dans le sang d'un proconsul des mains ensanglantées du meurtre d'un lieutenant. Il réprimanda sévèrement les Carthaginois dans un édit; et, depuis ce jour, il ne se permettait pas même les fonctions ordinaires de sa place, se tenant renfermé

*suspecta tutius bellum. Inter quæ, Claudius Sagitta, præfectus alæ Petrinæ, prospera navigatione prævenit Papirium, centurionem, a Muciano missum, asseveravitque mandata interficiendi Pisonis centurioni data : cecidisse Galérianum, consobrinum ejus generumque : unam in audacia spem salutis : sed duo itinera audendi; seu mallet statim arma, seu, petita navibus Gallia, ducem se Vitellianis exercitibus ostenderet. Nihil ad ea moto Pisonem, centurio a Muciano missus, ut portum Carthaginis attigit, magna voce læta Pisoni omina, tanquam principi, continuare; obvios, et subitæ rei miraculo attonitos, ut eadem astreperent, hortari; vulgus credulum, rære in Forum : presentiam Pisonis exposcere. Gaudio clamoribusque cuncta miscabant, indiligentia veri, et adulandi libidine. Pisonem, indicio Sagittæ, vel insita modestia, non in publicum egressus est, neque se studiis vulgi permisit; centurionemque percunctatus, postquam, quæsitum sibi crimen cædemque, comperit, animadverti in eum jussit, haud perinde spe vitæ, quam ira in percussorem, quod idem ex interfectoribus Clodii Macri, cruentas legati sanguine manus ad cædem proconsulis retulisset. Anxio deinde edicto Carthaginensibus increpitis, ne soliti*

dans sa maison, afin de ne pas donner à un nouveau mouvement de prétexte même fortuit.

L. Festus n'eut pas plutôt appris cette frénésie du peuple, le supplice du centurion, et le vrai et le faux exagérés, comme c'est l'ordinaire, par la renommée, qu'il envoie des cavaliers pour tuer Pison. Ceux-ci marchent en diligence; ils arrivent le jour commençant à peine, et forcent la maison du proconsul, l'épée à la main. Comme c'étaient des Carthaginois auxiliaires et des Maures qu'on avait choisis pour ce meurtre, la plupart ne connaissaient point Pison. Ayant trouvé par hasard, assez près de son appartement, un de ses esclaves, il lui demandèrent où était Pison. L'esclave, par un mensonge héroïque, répond qu'il est ce Pison qu'on cherche, et sur-le-champ il est massacré. Pison le fut l'instant d'après; car il se trouva là un homme qui le connaissait, Bébuis Massa, un des procureurs de l'Afrique, qui dès lors ne respirait que la perte des gens de bien, et que nous citerons plus d'une fois parmi les auteurs des maux que nous ne tardâmes point à souffrir. Festus s'était arrêté à Adrumète, pour attendre l'événement : il se rendit alors vers la légion. Il fit mettre aux fers le préfet de camp Cétronius Pisanus, sous prétexte que c'était un satellite de Pison, mais, au fond, pour une inimitié personnelle; il punit quelques soldats et quelques centurions, en récompensa d'autres, le tout sans raison, mais afin de paraître avoir étouffé une révolte. Il arrangea ensuite les différends d'Æa et de Leptis, qui, peu importants d'abord, ils se bornaient à des vols de grains et de bestiaux entre paysans,

*quidem munia usurpabat, clausus intra domum, ne qua motus novi causa vel forte oriretur.*

L. Sed, ubi Festo consternatio vulgi, centurionis supplicium, veraque et falsa more famæ, in majus innotuere, equites in necem Pisonis mittit. Illi raptim vecti, obscuro adhuc ceptæ lucis, domum proconsulis irrumpunt, districtis gladiis; et magna pars Pisonis ignari, quod Pænos auxiliares Maurisque in eam cædem delegerat; haud procul cubiculo, obvium forte servum, quisnam, et ubi esset Pisonem? interrogavere. Servus egregio mendacio, se Pisonem esse, respondit; ac statim obruncatur; nec multo post Pisonem interficitur: namque aderat, qui nosceret, Bébuis Massa, e procuratoribus Africae, jam tunc optimo cuique exitiosus, et in causas malorum, quæ mox tulimus, sæpius rediturus. Festus Adrumeto, ubi speculabundus substiterat, ad legionem contendit, præfectumque castrorum, militesque et centuriones quosdam ob simultates; sed Pisonis satellitem vocabat, militesque et centuriones quosdam punit, alios præmiis affecit; neutrum ex merito, sed ut oppressisse bellum crederetur. Mox (Æensium, Leptitanorumque discordias componit, quæ, capti frugum et pecorum inter ægrestes, modicis principis, jam per arma



se décidaient alors par les armes et en bataille rangée. Le peuple d'Œa, inférieur en nombre, avait appelé les Garamantes, nation indomptée, qui désola tous ces pays par ses brigandages. Les Lep-tins étaient dans la détresse, et tout leur territoire dévasté; ils n'osaient sortir de leurs murs; enfin l'arrivée de nos cohortes et de notre cavalerie mit en fuite les Garamantes, et l'on reprit sur eux tout le butin, excepté celui que, dans leurs courses à travers d'inaccessibles villages, ils avaient vendu dans l'intérieur du pays.

LI. Cependant Vespasien, après la bataille de Crémone et les heureuses nouvelles qui venaient de toutes parts, apprit la mort de Vitellius par une foule de citoyens de toutes classes, qui tous, avec la même audace et le même bonheur, bravèrent les tempêtes de l'hiver pour courir la lui annoncer. Il avait auprès de lui les ambassadeurs de Vologèse, qui venaient lui offrir quarante mille cavaliers parthes. Il était glorieux, il était doux pour Vespasien de se voir offrir de si puissants secours, et de n'en avoir pas besoin. On remercia Vologèse; on lui fit dire qu'il devait adresser l'ambassade au sénat, et savoir qu'on était en paix. Vespasien, qui avait les yeux ouverts sur ce qui se passait en Italie et dans Rome, ne recevait que de fâcheuses nouvelles sur Domitien, qui outrepassait les bornes de son âge et ses privilèges de fils. C'est pourquoi il donne la plus forte partie de l'armée à Titus, pour achever la guerre de Judée.

LII. On dit que Titus, avant de partir, dans une longue entrevue avec son père, le conjura « de ne pas se laisser si facilement enflammer par des imputations et des rapports, et de suspendre

atque acies exercebantur. Nam populus œensis, multitudine inferior, Garamantas exciverat. gentem indomitam, et inter accolas latrocinii fecundam. Unde arctæ Leptitanis res, lateque vastatis agris intra mœnia trepidabant; donec, interventu cohortium alarumque, fusi Garamantes, et recepta omnis præda, nisi quam vagi per inaccessa mapalium ulterioribus venderant.

LI. At Vespasiano, post cremonensem pugnam, et prosperos undique nuntios, cecidisse Vitellium, multi cujusque ordinis, pari audacia fortunaque hibernum mare aggressi, nuntiavere. Aderant legati regis Vologesi, quadraginta Parthorum equitum millia offerentes. Magnificum lætumque, tantis sociorum auxiliis ambiri, neque indigere. Gratia Vologeso actæ, mandatumque, ut legatos ad senatum mitteret, et pacem esse sciret. Vespasianus, in Italiam resque Urbis intentus, adversam de Domitiano famam accipit; tanquam terminos ætatis et concessa filio egrederetur. Igitur validissimam exercitus partem Tito tradit, ad reliqua judæici belli perpetranda.

LII. Titum, antequam digrederetur, multo apud patrem sermone orasse dicebatur, ne erimantium nuntiis temere accenderetur; « integrumque se ac

sur un fils ses jugements et son courroux : les légions, les flottes, n'étaient pas un aussi ferme soutien de la puissance qu'une nombreuse famille; le temps, la fortune, quelquefois les passions, ou une erreur, altéraient, reportaient ailleurs, éteignaient l'amitié; les liens du sang, au contraire, étaient indissolubles, surtout chez les princes, dont les prospérités pouvaient profiter à d'autres, mais dont les malheurs appartenaient entièrement à leurs proches; la concorde ne subsisterait point entre les frères, si le père n'en donnait l'exemple. » Vespasien, moins adouci en faveur de Domitien que charmé de la tendresse fraternelle de Titus, le rassure et lui recommande la guerre et la gloire de l'empire au dehors, se réservant de maintenir au dedans la paix, et dans l'État et dans sa famille. Il fait prendre les navires les plus légers, les charge de grains, et les fait partir, quoique la saison fût encore orageuse. La détresse de Rome était si urgente, qu'il ne restait pas de blé dans les greniers pour plus de dix jours, quand le convoi de Vespasien arriva.

LIII. Il chargea de la reconstruction du Capitole Lucius Vestinus, simple chevalier, mais l'égal des plus grands citoyens par son crédit et par sa réputation. Vestinus, ayant rassemblé les aruspices, apprit d'eux qu'il fallait transporter les décombres du temple dans des marais, et le rebâtir sur les mêmes fondements : les dieux ne voulaient pas qu'on en changeât l'ancienne forme. Le 11 des calendes de juillet, par un jour serein, tout l'espace consacré pour le temple fut bordé de bandelettes et de couronnes. Les soldats qui avaient des noms heureux entrèrent dans l'enceinte, chacun avec des rameaux d'un arbre agréable aux dieux; puis les ves-

placabilem filio præstaret. Non legiones, non classes, perinde firma imperii munimenta, quam numerum liberorum. Nam amicos, tempore, fortuna, cupidinibus aliquando, aut erroribus, imminui, transferri, desinere; suum cuique sanguinem indiscretum, sed maxime principibus; quorum prosperis et alii fruuntur, adversa ad junctissimos pertineant; ne fratribus quidem mansuram concordiam, ni parens exemplum præbuisset. » Vespasianus, haud æque Domitiano mitigatus, quam Titi pietate gaudens, bono esse animo jubet, belloque et armis rempublicam attollere; sibi pacem domumque curæ fore. Tum celerrimas navium, frumento onustas, sævo adhuc mari committit. Quippe tanto discrimine Urbs nutabat, ut decem haud amplius dierum frumentum in horreis fuerit, quum a Vespasiano commeatus subvenere.

LIII. Curam restituendi Capitoli in L. Vestinum confert, equestris ordinis virum, sed auctoritate famaue inter proceres. Ab eo contracti aruspices monuere, « ut reliquiæ prioris delubri in paludes aveherentur; templum iisdem vestigiis sisteretur : nolle deos mutari veterem formam. » Undecimo kalendas julias, serena luce spatium omne, quod templo dicabatur, evinctum vittis coronisque. Ingressi milites, quis fausta nomina, felicibus ramis : dein vir-